

QUESTION ÉCRITE E-3240/03
posée par Thierry Cornillet (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Suppression de la subvention de fonctionnement aux Info-Point Europe

La récente décision de la Commission de supprimer la subvention de fonctionnement aux Info-Point Europe intervient à un moment pourtant déterminant pour l'avenir de l'Union européenne.

Dans un contexte de Conférence intergouvernementale, de campagnes nationales pour l'adoption de la future Constitution et de prochaines élections européennes, la Commission est-elle consciente que cette décision ne pouvait pas être prise à un moment plus inopportun?

La Commission est-elle réellement informée de la grande utilité des Info-Point Europe en termes d'information et de communication dans un but de rapprochement de l'Europe des citoyens?

Par ailleurs, compte tenu du nouveau Règlement financier mais aussi de l'importance de la subvention de fonctionnement octroyée par la Commission, pourquoi ne pas avoir prévu une diminution progressive plutôt qu'un arrêt brutal, qui précipite ces relais dans des difficultés financières, en les obligeant, selon le cas, à réduire leur personnel ou à fermer définitivement?